

Votre retraite : Mode d'emploi



Votre retraite : Mode d'emploi

- De quoi est composé la retraite ?
- Calcul de la retraite de base
- Calcul de la retraite complémentaire
- Les retraites supplémentaires
- Calcul de la retraite après cumul (réforme 2023)

RAPPEL

Il sera abordé dans ce webinaire le calcul des retraites :

- des salariés du privé
- des fonctionnaires
- des artisans
- des commerçants
- des professions libérales



En effet, certains d'entre vous ont pu avoir plusieurs statuts durant leur carrière professionnelle

Les nouveaux âges de départ en retraite

année de naissance	Age légal minimum avant réforme	Age légal minimum après réforme	durée de cotisations avant réforme	durée de cotisations après réforme	âge de départ à la retraite à taux plein
1960	62 ans	62 ans	167	167	67 ans
1961 jusqu'au 31 Août	62 ans	62 ans	168	168	67 ans
1961 à partir du 1er septembre	62 ans	62 ans et 3 mois	168	169	67 ans
1962	62 ans	62 ans et 6 mois	168	169	67 ans
1963	62 ans	62 ans et 9 mois	168	170	67 ans
1964	62 ans	63 ans	169	171	67 ans
1965	62 ans	63 ans et 3 mois	169	172	67 ans
1966	62 ans	63 ans et 6 mois	169	172	67 ans
1967	62 ans	63 ans et 9 mois	170	172	67 ans
1968	62 ans	64 ans	170	172	67 ans

DE QUOI EST COMPOSE LA RETRAITE ?



DE QUOI EST COMPOSE LA RETRAITE ?

Une retraite de base

Une retraite
complémentaire

Une retraite
Supplémentaire
(optionnelle)

La retraite de base



La retraite de base

- Salariés du privé, commerçants et artisans
(Assurance retraite CARSAT – CNAV)
- Professions libérales (CNAVPL)
- Fonctionnaires (CNRACL, SRE)



La retraite de base - Les sigles

- CARSAT Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- CNAV Caisse nationale d'assurance vieillesse
- CNAVPL Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales
- CNBF Caisse nationale des barreaux français
- CNRACL Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales
- SRE Service des retraites de l'état



La retraite de base des salariés du privé

Formule de calcul

Assurance retraite CARSAT – CNAV

Pension de base annuelle =

Salaire annuel moyen X Taux X (Durée d'assurance / Durée de référence)

Salaire annuel moyen (**brut soumis à cotisation**) = moyenne des salaires des 25 meilleures années Taux entre 37,50 % et 50% (taux plein) si vous remplissez les conditions d'âge et/ou de durée.

Durée d'assurance = nombre de trimestres validés et cotisés au régime général

Durée de référence = durée d'assurance maximum (voir tableau des règles)

Le montant maximum de la pension de retraite de base ne peut pas dépasser 1.962,50 € / mois pour 2025) hors majoration (enfants...)

La retraite de base des commerçants et artisans TNS **(Travailleur Non Salariés)**

Formule de calcul

Assurance retraite CARSAT – CNAV

Pension de base annuelle =

Revenu annuel moyen X Taux X (Durée cotisée / Durée de référence)

Même règle que pour les salariés mais le calcul du revenu de référence est calculé sur le **revenu professionnel net**.

La retraite de base des professions libérales CNAVPL

Formule de calcul CNAVPL

**Pension de base annuelle =
Nombre de points X Valeur du point (0,5731 €) X Taux**

La retraite de base des Professions libérales Avocats – CNBF

Formule de calcul

CNBF (Exception profession libérale)

Pension de base annuelle =

Forfaitaire X Trimestres CNBF / Trimestres dus selon année de naissance

Retraite forfaitaire 2025 = 18.964 €

La retraite de base des fonctionnaires

Formule de calcul

SRE ou CNRACL

Pension de base annuelle = Traitement indiciaire brut X 75% X (Durée cotisée dans le régime / Durée requise)

Traitement brut : les 6 derniers mois hors prime

Taux plein (75%) au maximum

QCM 1

Quel organisme gère la retraite de base des professions libérales (hors avocats) ?

- A- CARSAT
- B- CNAVPL
- C- CNAV



REPONSE QCM 1

Quel organisme gère la retraite de base des professions libérales (hors avocats) ?

- A- ~~CARSAT~~
 - B- **CNAVPL**
 - C- ~~CNAV~~
-

La CNAVPL (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales) gère la retraite de base des professions libérales (hors avocats)



QCM 2

Quel est le mode de calcul de la retraite de base des salariés ?

- A- Système par points
- B- Système forfaitaire
- C- Système avec annuités avec taux plein



REPONSE QCM 2

Quel est le mode de calcul de la retraite de base des salariés ?

- A- ~~Système par points~~
- B- ~~Système forfaitaire~~
- C- Système avec annuités avec taux plein

La retraite de base des salariés est calculée par annuités (trimestres cotisés ou assimilés) avec un revenu annuel moyen et un taux plein à 50%



La retraite complémentaire



La retraite complémentaire

- Salariés du privé (AGIRC ARRCO - IRCANTEC)
- Commerçants et artisans (RCI)
- Professions libérales (CARCDSF, CARMF, CARPV, CARPIMKO, CAVEC, CAVP, CIPAV, CPRN)
- Fonctionnaires (CNRACL, SRE)

La retraite complémentaire- Les sigles

- AGIRC ARRCO Association générales des institutions de retraite des cadres, Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés
- IRCANTEC Régime de retraite complémentaire obligatoire des agents contractuels de la fonction publique
- RCI Retraite complémentaires des indépendants
- CARCDSF Retraite des chirurgiens dentistes et sages femmes
- CARMF Caisse autonome de retraite des médecins de France
- CARPV Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires



La retraite complémentaire- Les sigles

- CARPIMKO Caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, podologues, orthophonistes et orthoptistes
- CAVEC Caisse autonome de retraite et de prévoyance des experts comptables et commissaires aux comptes
- CAVP Caisse d'assurance vieilles des pharmaciens et biologistes
- CIPAV Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse
- CPRN Caisse de prévoyance et de retraite des notaires
- RAFP Retraite additionnelle de la fonction publique



La retraite complémentaire

AGIRC - ARRCO

Les points de la retraite complémentaire sont calculés sur au maximum 1 plafond de sécurité sociale pour la **tranche 1**

Pour la **tranche 2**, entre 1 et 8 plafonds de sécurité sociale (anciennement Tranche B et C)

Depuis 2019 et la fusion de l'AGIRC et de l'ARRCO, ces tranches sont les mêmes pour tous les salariés quelque soit leur statut (cadre ou non cadre)

Tranches Agirc-Arrco de l'assiette de cotisation en 2025

	Tranche 1	Tranche 2
Limites	jusqu'à 1 fois le plafond de la Sécurité sociale	Entre 1 et 8 fois le plafond de la Sécurité sociale
Mensuel en €	entre 0 et 3 925 €	entre 3 925 et 31 400 €
Annuel en €	entre 0 et 47 100 €	entre 47 100 € et 376 800 €

La retraite complémentaire des salariés du privé

Formule de calcul AGIRC -ARRCO

Pension de base annuelle =

Nombre total de points acquis X Valeur du point (1,4386 € au 1er /11/2024)

Éventuellement, majorée ou minorée

+ Majoration pour 3 enfants et plus, 10% sur les droits obtenus à compter de 2012

Majoration plafonnée à 2.367,48 € au 1^{er} / 11 2024

Majoration de 5% pour enfant à charge (non cumulable avec la majoration pour 3 enfants et plus)

La retraite complémentaire des salariés du privé

Formule de calcul IRCANTEC

Les points de la retraite complémentaire IRCANTEC sont calculés sur au maximum 1 plafond de sécurité sociale pour la **tranche A**

Pour la **tranche B**, entre 1 et 8 plafonds de sécurité



La retraite complémentaire des salariés du privé

Formule de calcul IRCANTEC

Pension de base annuelle =
Nombre de points X Valeur du point
(0,55553 € en 2025)

Éventuellement, majorée ou minorée

+ Majoration selon le nombre d'enfants eus et élevés pendant au moins 9 ans avant le 16^{ème} anniversaire de l'enfant ; 10% pour 3 enfants, 15% pour 4 enfants, 20% pour 5 enfants, 25% pour 6 enfants et 30% pour 7 enfants et plus

Versement unique si moins de 300 points

La retraite complémentaire : Pour les indépendants, commerçants et artisans

RCI

Les points de la retraite complémentaire **RCI** (Artisan, Commerçant) sont calculés sur la base du revenu professionnel non salarié avec un maximum correspondant à 4 plafonds de sécurité sociale



La retraite complémentaire des indépendants, commerçants et artisans

Formule de calcul RCI

**Pension de base annuelle =
Nombre de points X Valeur du point
(1,335 € en 2025)**

Éventuellement, majorée ou minorée
Majoration de 5% pour enfant à charge



La retraite complémentaire des professions libérales :

Dentiste, sage femme, médecin, vétérinaire, kiné, infirmière,
comptable, pharmacien, biologiste, architecte, notaire

Formule de calcul

CARCDSF, CARMF, CARPV, CARPIMKO, CAVEC,
CAVP, CIPAV, CPRN

Pension de base annuelle =

Nombre de points X Valeur du point (variable selon la caisse)

Éventuellement, majorée ou minorée



La retraite complémentaire des professions libérales :

Pour les avocats

Formule de calcul CNBF

Pension de base annuelle =
Nombre de points X Valeur du point
(1,0111 € pour 2025)



La retraite complémentaire des fonctionnaires

Formule de calcul

RAFP, retraite additionnelle de la fonction publique

Pension =

Nombre de points X Valeur du point (0,5593 € en 2025)

Crée en 2005, elle couvre uniquement les éléments de rémunération

Elle est obligatoire et se calcule en points

Cette retraite est versée sous la forme d'un versement unique si le nombre de points acquis est
inférieur à 5.125 points



La retraite supplémentaire obligatoire



La retraite supplémentaire obligatoire des professions

libérales : Dentiste, sage-femme, médecin, kiné, infirmière, biologiste

Formule de calcul

CARCDSF, CARMF, CARPIMKO, CAVP

**ASV / PCV Allocation Supplémentaire
Prestation complémentaire vieillesse**

**Pension annuelle =
Nombre de points X Valeur du point (variable selon la caisse)**



La retraite complémentaire des fonctionnaires

Formule de calcul

RAFP, retraite additionnelle de la fonction publique

Pension =

Nombre de points X Valeur du point (0,5593 € en 2025)

Crée en 2005, elle couvre uniquement les éléments de rémunération

Elle est obligatoire et se calcule en points

Cette retraite est versée sous la forme d'un versement unique si le nombre de points acquis est
inférieur à 5.125 points



QCM 3

Comment est déterminée la pension annuelle de retraite complémentaire ?

- A- Nombre de points X valeur du point
- B- Nombre de trimestres X salaire moyen
- C- Revenu annuel X taux plein



REPONSE QCM 3

Comment est déterminée la pension annuelle de retraite complémentaire ?

- A- Nombre de points X valeur du point
- B- Nombre de trimestres X salaire moyen
- C- Revenu annuel X taux plein

La pension annuelle est calculée selon la formule :

Nombre de points acquis X valeur du point au moment du départ en retraite.

La valeur du point est variable selon le régime auquel on appartient



Les retraites supplémentaires (facultatives)



Contrats	Versements	Fiscalité pour l'assuré	Disponibilité	Sortie
PRODUITS INDIVIDUELS				
PER INDIVIDUEL	Volontaires	Deductibles dans une certaine limite	Départ en retraite Achat résidence principale	Capital ou Rente Viagère
RETRAITE MADELIN	Obligatoires	Deductibles dans une certaine limite	Départ en retraite	Rente viagère
PERP	Volontaires	Deductibles dans une certaine limite	Départ en retraite	Rente viagère + 20% en capital
ARTICLE 82/62	Volontaires	Non deductibles	À tout moment	Capital ou Rente Viagère
PRODUITS COLLECTIFS				
PER - ART 83	Obligatoires	Deductibles dans une certaine limite	Départ en retraite	Rente viagère
PERCO	Volontaires	Abondement exonéré d'IR Versements volontaires deductibles	Départ en retraite Achat résidence principale	Capital ou Rente Viagère

PER – Plan Epargne Retraite

Pour tout le monde

Depuis la réforme 2018, loi PACTE (plus de souscription possible) à compter du 1er octobre 2020 pour les dispositifs, PERP, Madelin, Article 83 ; PER individuel (PERin) Ouvert à tous ; PER collectif (PERCO) proposé par l'employeur avec abondement, PER obligatoire (PERO) mis en place par l'employeur selon une certaine catégorie de salarié.

Avantages

- Déduction fiscale des versements (dans la limite d'un plafond)
- Choix entre sortie en rente ou en capital (ou un mixte)
- Transférable entre tous les différents PER



Article 82 Pour les salariés

C'est un contrat collectif à prestations définies (mis en place par l'entreprise)
Il est toujours en activité, il n'a pas été touché par l'interdiction de commercialisation au 1er octobre 2020.

Avantages

- Sortie en rente ou en capital
- Déduction des cotisations pour l'entreprise

Contrat Madelin Pour les indépendants

Réservé aux travailleurs indépendants (libéraux, commerçants, artisans)

Contrat collectif à cotisations définies – sortie en rente

Avantage

- Les cotisations versées sont déduites du bénéfice imposable

L'épargne salariale Pour les indépendants

Participation et intéressement (possibilité d'alimenter un PERCO)

Plan d'Epargne Entreprise (PEE) épargne bloquée 5 ans

(attention le PEE n'est pas un contrat retraite)

QCM 4

A qui s'adressait le contrat Madelin Retraite ?

- A- Aux salariés du privé
- B- Aux fonctionnaires
- C- Aux travailleurs non salariés, artisans, commerçants (TNS)
- D- Aux professions libérales



REPONSE QCM 4

A qui s'adressait le contrat Madelin Retraite ?

A- Aux salariés du privé

B- Aux fonctionnaires

C- Aux travailleurs non salariés, artisans, commerçants (TNS)

D- Aux professions libérales

Le contrat Madelin était réservé aux TNS et Professions Libérales (hors micro-entrepreneurs).



Calcul de la retraite additionnelle après Cumul

Emploi Retraite intégral

(CER)





**Les détails des conditions du
Cumul Emploi Retraite (CER)
seront disponibles dans le
support, dans votre portail.**

Rappel

ÂGE LÉGAL
MINIMUM + TAUX PLEIN + LIQUIDATION DE
TOUTES LES PENSIONS + CÉSSION
D'ACTIVITÉ
salariés et
fonctionnaires

CER
LIBÉRALISE



CER
PLAFONNÉ

Si toutes les conditions ne sont pas réunies

La retraite de base additionnelle après Cumul Emploi Retraite : Pour tout le monde



La retraite de base additionnelle après CER

Réforme 2023

**Elle n'est possible que si vous êtes en CER libéralisé et uniquement pour l'activité à
compter du 1er janvier 2023**

**Condition : dans le cas d'une reprise d'activité chez le même employeur,
celle-ci doit avoir lieu 6 mois après la prise de retraite initiale.**

La retraite de base additionnelle après Cumul Emploi Retraite :

Pour tous les indépendants

Formule de calcul

Pension annuelle =

Salaire mensuel X 50% X nombre de trimestres cotisés / nombre de trimestres exigés pour l'année de naissance transformée en mois

Attention ! Circulaire d'application non parue

Elle sera calculée en fonction :

- Des trimestres acquis durant le cumul
- Du revenu professionnel cotisé
- Plafonnée à 5% du PASS (196,25 € mensuel pour 2025 – 2.355,00 € annuel)



La retraite de base additionnelle après CER: Pour tous les indépendants

Exemple

Cumul sur 3 ans soit 36 mois

Année de naissance 1963 – 170 trimestres soit 510 mois

Revenus pendant le cumul 47.100,00 €

5% du PASS 2.355,00 €

Calcul retraite additionnelle

Revenus plafonnés 2.355,00 € X 3 ans = 7.065,00 €

$7.065,00 \times 36 / 510 = 498,71 \text{ € annuelle}$

Soit une pension brute mensuelle de **41,56 €**



La retraite complémentaire additionnelle après CER

La retraite complémentaire ne se calcule que sur la retraite tranche A

Aucune communication sur les régimes complémentaires n'a été réalisée à ce jour pour les professions libérales

Tranches Agirc-Arrco de l'assiette de cotisation en 2025

	Tranche 1	Tranche 2
Limites	jusqu'à 1 fois le plafond de la Sécurité sociale	Entre 1 et 8 fois le plafond de la Sécurité sociale
Mensuel en €	entre 0 et 3 925 €	entre 3 925 et 31 400 €
Annuel en €	entre 0 et 47 100 €	entre 47 100 € et 376 800 €

La retraite complémentaire additionnelle après CER:

Pour les salariés (ARRCO) et indépendants commerçants et artisans (RCI)

Réforme 2023

Elle n'est possible que si vous êtes en **CER libéralisé** et uniquement
pour l'activité à compter du 1er janvier 2023

La retraite complémentaire ne se calcule que sur la retraite tranche 1



La retraite complémentaire additionnelle après CER:

Pour les salariés (ARRCO) et indépendants commerçants et artisans (RCI)

Réforme 2023

Formule de calcul

Pension annuelle =

**Nombre total de points acquis X Valeur du point
(1,4386 € au 1er /11/2024)**

Aucun point ni majoration ne sera appliqué



**Pour conclure, attention avant de choisir la date de votre retraite,
contrôlez bien votre carrière et faites vous aider afin de valider la
date optimale en fonction de vos projets.**





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

PLACE AUX QUESTIONS / RÉPONSES